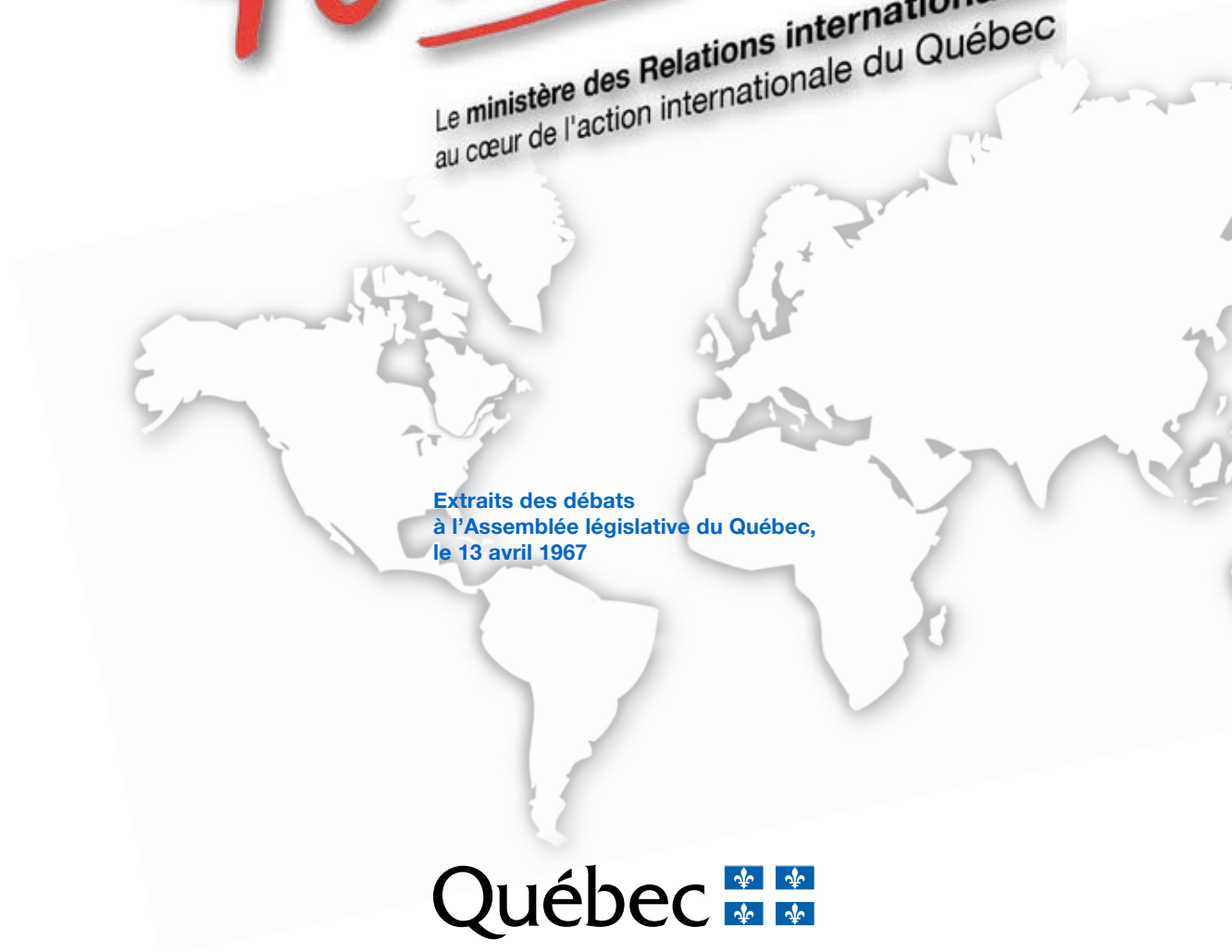




40 ans!

Le ministère des Relations internationales
au cœur de l'action internationale du Québec



Extraits des débats
à l'Assemblée législative du Québec,
le 13 avril 1967

Relations
internationales
Québec 

ISSN 1913-5157 - JUIN 2007

Québec 

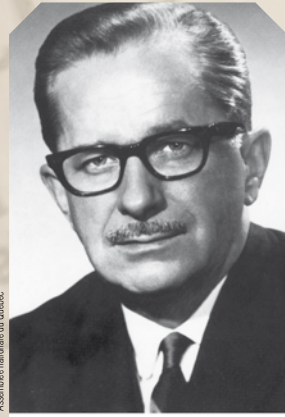


« Il y a 40 ans cette année, l'Assemblée législative du Québec adoptait la *Loi modifiant la Loi du ministère des Affaires fédérales-provinciales et certaine lois connexes*. Si le titre de la loi ne laissait pas entrevoir très clairement les chan-

gements importants qu'elle annonçait, ce n'est pas le cas des interventions à l'Assemblée législative à son sujet. Vous en découvrirez quelques extraits éloquentes ci-contre. Ce qui me frappe particulièrement dans les discours du premier ministre de l'époque, Daniel Johnson, du chef de l'Opposition, Jean Lesage, et de Paul Gérin-Lajoie lors de la deuxième lecture de la loi, ce sont des notions fondamentales qui balisent toujours aussi fortement l'action de notre ministère aujourd'hui : l'affirmation du prolongement externe des compétences internes du Québec et la nécessité pour le gouvernement d'avoir une action internationale cohérente et coordonnée. Je crois sincèrement qu'il y a une filiation directe entre ces notions et les préoccupations centrales de la Politique internationale du Québec, rendue publique le 24 mai 2006.

Je tiens à profiter de cette occasion pour vous redire aujourd'hui ma fierté d'agir à titre de ministre des Relations internationales du Québec, de diriger une organisation qui permet au Québec de prendre sa place dans le monde et qui, chaque jour, contribue au développement et au rayonnement du Québec. Vous poursuivez en ce sens une grande aventure entreprise par nos prédécesseurs. Le 40^e anniversaire de notre ministère, c'est une occasion pour nous tous de réaffirmer notre engagement à poursuivre l'œuvre des visionnaires de 1967! »

Allocution prononcée à Québec par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Monique Gagnon-Tremblay, le 1^{er} juin 2007



Assemblée nationale du Québec

Daniel Johnson, premier ministre du Québec de 1966 à 1968, et parrain de la loi de 1967

Extraits de l'intervention de Daniel Johnson, premier ministre, lors du débat en deuxième lecture à l'Assemblée législative du Québec concernant le projet de loi 33 :

« La nécessité de sa présentation découle d'un ensemble de facteurs [...]. Premièrement, le désir du Québec d'occuper pleinement tous les domaines de sa compétence et, à cette fin, de se donner les moyens d'action les plus efficaces possibles, tant sur le plan de l'élaboration des politiques que sur celui de la coordination des positions.

M. le Président, en instituant un ministère des Affaires intergouvernementales, le gouvernement du Québec veut assurer l'unité de sa politique en ce qui a trait à ses relations et à celles de ses ministères et organismes avec les gouvernements, ministères et organismes de l'extérieur du Québec. Le bill 33 ne vise pas à donner au Québec des droits qu'il n'aurait pas, mais à lui permettre d'exercer plus efficacement et plus pleinement ceux qu'il a. »



Roger Picherie, Paris Match

Jean Lesage, premier ministre du Québec de 1960 à 1966. On le voit ici inaugurant la Maison du Québec à Paris en compagnie du ministre français de la Culture, André Malraux, en octobre 1961.

Extraits de l'intervention de Jean Lesage, chef de l'Opposition, lors du débat en deuxième lecture à l'Assemblée législative concernant le projet de loi 33 :

« Monsieur le Président, au moment où nous avons formé le ministère [des Affaires fédérales-provinciales en 1961], [...] notre préoccupation principale, c'était les relations fédérales-provinciales et les relations interprovinciales. Puis, petit à petit, surtout après l'ouverture de la Maison du Québec à Paris, en 1961, nos relations avec l'extérieur du Canada ont commencé à

se développer dans les domaines économique et culturel. Notre maison de New York s'occupait un peu de l'économique, mais surtout du domaine financier. Avec l'ouverture de la Maison de Paris, l'accent a clairement été donné à l'éducation, à la culture et à l'économie. Les prémisses de notre action dans le domaine international remontent - de notre action présente, je ne veux pas remonter au 19^e siècle - à ma première entrevue avec le président de Gaulle, à l'automne 1961, lors de l'ouverture de la Maison du Québec à Paris. [...] M. le Président, je crois donc que ce bill vient à son heure, qu'il est bien pensé, qu'il est à point et, évidemment, nous voterons en faveur de ce bill. »



Paul Gérin-Lajoie, Les Éditions CEC, 1989

27 février 1965 : le ministre de l'Éducation du Québec, Paul Gérin-Lajoie, signe la première entente de coopération avec la France, sous l'œil attentif de Christian Fauchet, ministre de l'Éducation nationale, et de Claude Morin, alors sous-ministre aux Affaires fédérales-provinciales.

Extraits de l'intervention de Paul Gérin-Lajoie, député de l'Opposition, lors du débat en deuxième lecture à l'Assemblée législative concernant le projet de loi 33 :

« On l'a assez souligné, ce projet de loi ne confère au Québec aucun nouveau pouvoir dans les affaires internationales. Il constitue cependant une nouvelle étape, un pas de plus dans l'affirmation du rôle et d'une personnalité de nature internationale pour le Québec. [...] Nous avons la responsabilité de prendre tous les moyens à notre disposition pour améliorer les conditions de vie des Québécois et de préparer leur avenir. Les activités et la coopération de nature internationale dans le monde où nous vivons constituent un moyen indispensable à cette fin. Monsieur le Président, c'est dans cette perspective d'avenir que je donne mon plus entier appui à la formation d'un ministère des Affaires intergouvernementales. »

Le texte de la Loi de 1967 et l'ensemble des interventions à l'Assemblée législative du Québec concernant le projet de loi 33 peuvent être consultés sur le site intranet du ministère.